

## PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 1 juillet à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie EDDE, Maire.

Étaient présents: Mme GAUTHIER Odile, M. POINTEL Daniel, M. TORCHY Didier, Mme VINCENT Nadine, adjoints au Maire ; M. BEAUCAMP Benoît, M. DEMAREST Jacques, Mme GRANDMAIRE Noémie, M. FONTAINE Mathieu, M. ROGER Jérémy.

Était absents excusés : Mme LEMERCIER Isabelle, Mme LORMEE Céline, M. DELAHAYE Thomas, M. TORCHY Cédric.

M. BEAUCAMP Benoît est élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### ORDRE DU JOUR

#### I – Réserves incendie - 0019-2019

Suite aux problèmes rencontrés lors de l'établissement d'actes d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme...) à cause du manque de réserves d'incendie, M. le Maire donne lecture des différents devis effectués pour l'aménagement d'une citerne incendie 120 m<sup>3</sup>.

Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents pour l'aménagement d'une citerne incendie route de Quiberville.

Les membres du conseil municipal demandent une subvention auprès de l'Etat de 40% au titre de la DETR et du Département de 25% en fonction des devis reçus.

#### 2 – Décisions modificatives - 0020-2019

Les décisions modificatives seront prises lors du prochain conseil municipal après acceptation du devis final.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- a) M. le Maire propose au conseil municipal de profiter de la remise en conformité des portes toilettes extérieures de l'école pour poser un vitrage sur les 3 portes.
- b) Les membres du conseil municipal acceptent l'achat pour la bibliothèque d'un lecteur code-barres (244.44 € HT), d'une souris optique sans fil (6.12 € HT), et d'une boucle magnétique d'accueil pour la Mairie pour les malentendants (241.34 € HT).
- c) M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a prescrit par un arrêté en date du 12 juin 2019 une procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme afin de modifier le règlement graphique, de faire évoluer le zonage du centre-bourg en transformant les zones UE en UC, de modifier le règlement écrit en

faisant évoluer certaines règles et de mettre à jour le PLU en ce qui concerne les risques de ruissellements.

- d) Les membres du conseil municipal autorisent l'emplacement précaire pour une vente d'outillage professionnel avec utilitaire de typer Renault master.
- e) SDE76 : Le conseil municipal demande des études pour les projets suivants pour l'année 2020.
  - Eclairage Public : chemin du moulin avec la commune de Varneville-Bretteville – éclairage route de Tôtes et étude pour pose d'ampoules Leds dans la commune.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 21h00